

20 juil 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

Agence internationale de l'Energie atomique

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi relative à l'application du protocole additionnel à l'Accord international (*) sur la non-prolifération des armes nucléaires, permettant à l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA) d'obtenir une information élargie sur l'activité nucléaire en Belgique et d'accéder à des emplacements non visés par la loi (**) établissant des dispositions propres à permettre à l'AIEA d'effectuer des activités d'inspection et de vérification sur le territoire belge.

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi relative à l'application du protocole additionnel à l'Accord international (*) sur la non-prolifération des armes nucléaires, permettant à l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA) d'obtenir une information élargie sur l'activité nucléaire en Belgique et d'accéder à des emplacements non visés par la loi (**) établissant des dispositions propres à permettre à l'AIEA d'effectuer des activités d'inspection et de vérification sur le territoire belge.

Cet avant-projet permet :- à l'AIEA d'obtenir une information élargie sur l'ensemble des activités conduites en Belgique dans le domaine du nucléaire ou y associé, par le canal des autorités belges compétentes ;- aux inspecteurs de l'AIEA d'avoir accès à des emplacements non prévus par la loi précitée ;- aux inspecteurs nucléaires de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) de constater et de poursuivre les infractions à la loi.(*) du 5 avril 1973 pris en application des §§ 1er et 4 de l'article III du Traité du 1er juillet 1968.(**) du 20 juillet 1978.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>